

ME 54 - MUSICOLOGIE					
PR 339 - M2 Administration de la musique & du spectacle vivant (MSV)					
Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.					
Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
S3- Semestre 3					
Conduite de projets culturels 1	S3	3	18	Contrôle continu	3
Montage d'un projet culturel européen	S3	5	24	Contrôle continu	5
Production du spectacle vivant 1	S3	10	55	Contrôle continu	10
La création contemporaine (théâtre)	S3	3	15	Contrôle continu	3
Langue vivante	S3	3	24	Contrôle continu	3
Pratiques artistiques 3	S3	2	15	Contrôle continu	2
Mise en perspective : débats sur les enjeux culturels d'actualité	S3	4	21	Contrôle continu	4
TOTAUX ECTS S3	S3	30	169		
S4 - Semestre 4					
Conduite de projets culturels 2	S4	3	18	Contrôle continu	3
Production du spectacle vivant 2	S4	7	40	Contrôle continu	7
Mémoire 80 pages (FI) ou projet tutoré (FA)	S4	7	7,5	Contrôle continu	7
Stage 400h mini et rapport de stage (FI) ou réflexion de 40 pages (FA)	S4	6	0	Contrôle continu	6
Création et patrimoines musicaux	S4	2	15	Contrôle continu	2
Langue vivante	S4	3	24	Contrôle continu	3
Pratiques artistiques 4	S4	2	15	Contrôle continu	2
TOTAUX ECTS S4	S4	30	119,5		